

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 mars 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard , conseillère
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard , conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:
Mario Lachaine, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2017-03-057

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

2017-03-058

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 février 2017 du conseil municipal, tel que soumis en corrigeant le statut de Madame Pauline Lauzon en tant que conseillère et non mairesse suppléante.

ADOPTÉE

2017-03-059

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2017-02

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2017, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2017-03-060 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 mars 2017 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	381 920.57 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	13 547.82 \$
AUTRES DÉPENSES	0.00 \$
TOTAL DU MOIS	395 468.39 \$

ADOPTÉE

2017-03-061 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE CONGÉ MALADIE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la politique concernant l'utilisation des journées de la banque de maladie et responsabilités familiales soit modifiée au paragraphe 3 des **Règles et procédures** en précisant qu'un certificat médical sera exigé qu'après plus de trois (3) jours de travail consécutif.

ADOPTÉE

2017-03-062 CHAMBRE DE COMMERCE (VENTE DE DÉBARRAS POUR L'ANNÉE 2017)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la tenue de deux (2) ventes-débarras comme prévu au règlement numéro 119.

QUE les dates respectives des ventes-débarras à Ferme-Neuve soient : le 27 et 28 mai et 2 et 3 septembre 2017.

ADOPTÉE

2017-03-063 FERMETURE DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA À FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT l'annonce de fermeture du comptoir de la Banque Nationale du Canada à Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que certains de nos citoyens (pour plusieurs parmi nos aînés) ont leurs activités bancaires à cette succursale;

CONSIDÉRANT que le fait de fermer ladite succursale, des emplois directs disparaîtront à Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que cette fermeture amènera une diminution de l'achalandage commercial dans la Municipalité de Ferme-Neuve et aura nécessairement des conséquences sur d'autres commerces de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité demande au siège social de la Banque Nationale du Canada de revoir leur décision, quant à la fermeture de la succursale de Ferme-Neuve.

QUE les membres du conseil de Ferme-Neuve désirent avoir une rencontre avec la direction de la Banque Nationale du Canada afin d'analyser avec eux les conséquences de cette fermeture, et d'explorer la possibilité de mettre sur pied des mesures compensatoires pour la perte de cette activité économique locale.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 136 - MAMOT-TECQ 2014-2018

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Yvon Forget qu'il présentera ou fera présenter le règlement numéro 136 autorisant le financement pour défrayer la contribution Canada-Québec (TECQ) de 1 059 986 \$

2017-03-064

ENGAGEMENT DE PERSONNELS

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche à titre de remplaçante «commis à la bibliothèque» échelon 1, à compter du 1^{er} décembre 2015 de Madame Renée Meilleur.

QUE le conseil municipal confirme l'embauche à titre de remplaçante «commis à la bibliothèque» échelon 1, à compter du 25 janvier 2017 de Madame Anne Ouellette.

QUE le conseil municipal confirme l'embauche à titre de remplaçant de «journalier aux loisirs» remplacement d'un congé de maladie échelon 1, à compter du 15 décembre 2016 de Monsieur Georges Ste-Marie

QUE le service de paie soit avisé du traitement salarial de ces employés.

ADOPTÉE

2017-03-065

RÉPONSE À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (PIC 150)

CONSIDÉRANT le refus de subvention dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve avait réservé une somme de 50 000 \$ à même ses surplus 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le montant de 50 000 \$ soit retourné au surplus accumulé 2015.

De : 59-131-63 Programme fédéral PIC 150

À : 59-110-10 Surplus accumulé non affecté

ADOPTÉE

2017-03-066

ACHAT DU LOT (PTIE) 5 091 844

ATTENDU les discussions qui ont entouré l'achat d'une partie du lot 5 091 844;

ATTENDU que la municipalité et le ministère des Transports se sont entendus sur un montant de 41 500 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme au ministère des Transports du Québec son intention d'acquérir le lot 5 091 844 appartenant audit ministère pour la somme de 41 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer le contrat d'achat.

QUE Me Jacinthe Fex soit mandatée pour préparer l'acte de vente.

QUE pour payer cet achat le directeur général est autorisé à puiser à même les surplus la somme de 43 569,82 \$.

ADOPTÉE

2017-03-067

MANDAT À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la firme d'arpenteur-géomètre Barbe & Robidoux soit mandatée à procéder à la division du lot 5 091 844 afin de bien représenter le terrain qui sera cédé par le ministère des Transports à la municipalité.

ADOPTÉE

2017-03-068

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE (SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER)

CONSIDÉRANT qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2017-03-069

RETRAITE DE MME JOLICOEUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les membres du conseil municipal acceptent la démission de Madame Pauline Jolicoeur qui occupait un poste de brigadière scolaire à la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE cette démission soit effective à compter du 15 février 2017.

QU'une lettre de remerciement lui soit envoyée pour la remercier des 8 années que celle-ci a données à la municipalité.

ADOPTÉE

2017-03-070

LA MÈREVEILLE - SUBVENTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'organisme La Mèreveille reçoive une dernière subvention de 220 \$ pour l'année 2017.

ADOPTÉE

2017-03-071

APPUI AUX PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que le pharmacien est un intervenant de première ligne dans le système de santé et que, par sa facilité d'accès, il aide à l'amélioration et à la performance du système de santé;

ATTENDU que les nouveaux actes conférés par la loi 41 permettent, entre autres, au pharmacien de désengorger les hôpitaux et d'assurer une continuité des traitements lorsqu'un patient est sans médecin de famille et que cette réalité est criante dans les régions éloignées comme la nôtre;

ATTENDU que de par l'étalement du territoire et les difficultés d'offrir du transport collectif en région, les services de proximité sont essentiels au maintien des régions et de leur population;

ATTENDU que par sa proximité et sa facilité d'accès, le pharmacien permet un meilleur maintien à domicile pour la population vulnérable et/ou âgée;

ATTENDU que le pharmacien propriétaire est également un entrepreneur et gestionnaire d'une PME qui contribue à la santé économique de sa région;

ATTENDU que les pharmaciens communautaires emploient 210 personnes à l'heure actuelle dans la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que les coupures sur plusieurs paliers du gouvernement actuel mettent en danger la viabilité des pharmacies communautaires et causeront des pertes d'emplois et de services pour notre région, voire la fermeture complète de certaines;

ATTENDU que depuis son élection, le gouvernement actuel sabre dans les dépenses du système de santé et, plus particulièrement, de façon majeure et répétitive dans les revenus des pharmaciens communautaires, soit : environ 100 000 \$ par pharmacie au niveau des honoraires professionnels avec la loi 28;

ATTENDU que la loi 81 entrainera une perte potentielle des allocations professionnelles avec les appels d'offres permis et que la loi 92 entrainera la baisse des revenus provenant des assureurs privés, causée par le dirigisme et la concurrence indirecte;

ATTENDU que les honoraires professionnels versés par la régie d'assurances médicaments du Québec aux pharmaciens propriétaires ont été négociés en 1997 et n'ont pas suivi l'inflation depuis près de 20 ans, en opposition avec la charge de travail et les responsabilités qui n'ont cessé d'augmenter avec le vieillissement de la population et à la demande du gouvernement par le biais de nouvelles lois, notamment la loi 41;

ATTENDU que les pharmacies en région éloignée sont parmi les plus affectées, la proportion de patients assurés par le système public avoisinant les 85 % comparé à 40 % pour le Québec en général, ce qui vient contribuer à fragiliser encore une fois nos régions;

ATTENDU que le mode de rémunération actuel du pharmacien par le gouvernement est désuet et mal adapté à la réalité régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les maires et mairesses de la MRC d'Antoine-Labelle reconnaissent l'apport inestimable des pharmaciens communautaires et, à cet effet, soulignent au premier ministre ainsi qu'au ministre de la Santé et des Services sociaux l'importance des services offerts par ces derniers et demandent d'entreprendre des discussions avec l'Association des Pharmaciens Propriétaires du Québec (AQPP) afin de trouver des solutions visant à maintenir ces services de proximité essentiels au maintien des régions.

ADOPTÉE

2017-03-072 AVANCE OMH

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le directeur général à verser une avance de 10 000 \$ au conseil d'administration de l'OMH de Ferme-Neuve pour l'année 2017.

QUE cette somme soit prise à même le budget 2017 au poste budgétaire #02-520-00-963-00.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2017-03-073 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE POUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT la résolution 2017-02-041 de la séance ordinaire du 13 février 2017 concernant l'ouverture des soumissions pour la construction d'une nouvelle salle pour la patinoire extérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'octroi du contrat pour la construction d'une nouvelle salle pour la patinoire extérieure soit accordée au plus bas soumissionnaire conforme soit à Groupe Piché Construction inc. au montant de 19 069,33 \$ taxes incluses.

QUE le directeur général soit autorisé à transférer la somme de 10 000 \$ du surplus accumulé 2015 au poste # 59-131-069 fonds réservé pour la construction d'un local pour la patinoire extérieure.

ADOPTÉE

2017-03-074

POLITIQUE DE GESTION CSBL

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la politique concernant la gestion du centre sportif Ben-Leduc soit adoptée par le conseil municipal.

ADOPTÉE

2017-03-075

DEMANDE COMMUNE DU MONDE MUNICIPAL DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

ATTENDU que l'Assemblée nationale adoptait, dans la nuit du 9 au 10 décembre dernier et sous bâillon, la *Loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* édictant ainsi la *Loi sur les hydrocarbures*;

ATTENDU la déclaration du ministre Pierre Arcand à l'effet que l'usage des techniques non conventionnelles d'extraction des hydrocarbures comme la fracturation hydraulique et la stimulation chimique des puits ne présente qu'un risque modéré pour l'eau potable et la santé des populations excluant tout recours au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) alors que le pendant américain de notre ministère de l'environnement, l'Environmental Protection Agency américaine (EPA), a publié son rapport final contenant des conclusions diamétralement opposées à celle du ministre;

ATTENDU que plus de 150 municipalités ont demandé le retrait de cette loi, alors que d'autres municipalités et MRC ont réclamé des amendements importants;

ATTENDU que le gouvernement a répondu au monde municipal en proposant des amendements à cette loi, dont la possibilité pour les MRC d'exclure, par leur schéma d'aménagement, certaines zones où la recherche, la production et le stockage des hydrocarbures seraient incompatibles avec les autres activités économiques se déployant sur le territoire;

ATTENDU que cette disposition ne donne aucune garantie réelle à cet égard;

ATTENDU qu'une grande partie du territoire du Québec, soit plus de 56 000 km², est sous licence d'exploitation et que les MRC ne peuvent mettre en cause les droits acquis des sociétés gazières et pétrolières ce qui risque fort de rendre difficile la preuve que le développement de la filière des hydrocarbures fossiles est incompatible, eu égard aux prétentions des sociétés en cause;

ATTENDU que c'est, par ailleurs, le gouvernement qui va adopter les modifications aux schémas d'aménagement des MRC, et ce, en fonction de ses orientations relatives au développement de cette filière;

ATTENDU que la mise en vigueur des amendements suggérés par le ministre à la Loi sur les hydrocarbures n'est pas assurée et relève de la seule discrétion gouvernementale;

ATTENDU que la protection de nos sources d'eau potable constitue un impératif absolu;

ATTENDU qu'autant l'UMQ, dans son mémoire présenté le 17 août 2016 devant la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant le projet de loi 106, et la FQM, dans sa résolution AGA-2016-09-29/16 adoptée lors de son assemblée générale annuelle, ont tous deux demandé au gouvernement d'accorder aux municipalités qui le souhaitent le pouvoir de déroger aux distances séparatrices actuelles du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* entre les sources d'eau potable et les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières;

ATTENDU que le seul moyen légal actuellement disponible pour protéger minimalement nos sources d'eau est une demande commune du monde municipal de dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*, afin que les municipalités qui le souhaitent puissent élargir les distances séparatrices entre leurs sources d'eau potable et les forages gaziers et pétroliers;

ATTENDU que le projet de règlement municipal élaboré par un collectif de plusieurs juristes éminents et scientifiques indépendants et imposants des distances séparatrices plus importantes entre les forages pétroliers et gaziers et les sources d'eau potable permet de protéger adéquatement les sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande à l'ensemble des MRC du Québec de mettre à l'ordre du jour de leur prochaine séance, l'adoption, par leurs municipalités respectives, du projet de règlement élaboré par le Collectif scientifique, afin qu'aucun développement ne soit possible sans eau potable.

ADOPTÉE

**2017-03-076 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (BENNE BASCULANTE)
1/5**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 3 942,95 \$ soit versée comme premier versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une benne basculante.

ADOPTÉE

2017-03-077 APPEL D'OFFRES FN-17-V-04 (2E APPEL - COUPE FORESTIÈRE)

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur, a procédé par voie d'invitation publique pour une seconde fois;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont été invitées et qu'une seule a répondu à notre invitation;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de 9130-0814 Québec inc., Scierie Bruno Bélisle se détaille comme suit :

	Municipalité %	Entrepreneur %
Résineux :	287 m ³ 40 %	60 %
Érable pâte :	629 m ³ 40 %	60 %
Érable sciage :	309 m ³ 60 %	40 %
Bouleau jaune pâte :	102 m ³ 40 %	60 %
Bouleau jaune sciage :	58,5 m ³ 60 %	40 %
Hêtre pâte :	143 m ³ 40 %	60 %
Hêtre sciage :	8 m ³ 40 %	60 %
Cèdre :	32 m ³ 40 %	60 %
Total :	1 568,5 m ³	

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge conformes les documents soumis par l'entreprise 9130-0814 Québec inc., Scierie Bruno Bélisle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal octroie le contrat de coupe forestière à l'entreprise 9130-0814 Québec inc., Scierie Bruno Bélisle.

QUE le maire et le directeur général autorisent l'accord à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

2017-03-078

OUVERTURE DE SOUMISSION FN-17-V-02 (SECTEUR BAS)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait par le système d'appel SEAO pour la fourniture des services *FN-17-V-02 pour l'entretien des chemins d'hiver et épandage de sable du secteur «BAS»* sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique a eu lieu le 8 mars 2017 à 14 h 05 à la salle du conseil en présence du directeur général, du directeur des travaux publics ainsi que du maire;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé son offre et que le directeur des travaux publics l'a jugé conforme;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumission qui se détaille comme suit;

Transport Yan Lévesque & Fils - 9079-9149 Québec inc.

2017-2018	2 700 \$ du kilomètre (avant taxes)
2018-2019	2 755 \$ du kilomètre (avant taxes)
2019-2020	2 810 \$ du kilomètre (avant taxes)
2020-2021	2 865 \$ du kilomètre (avant taxes)
2021-2022	2 920 \$ du kilomètre (avant taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'ACCEPTER le rapport d'ouverture de soumission et de reporter au mois d'avril prochain la décision municipale.

ADOPTÉE

2017-03-079 OUVERTURE DE SOUMISSION FN-17-V-03 (SECTEUR HAUT)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait par le système d'appel SEAO pour la fourniture des services *FN-17-V-03 pour l'entretien des chemins d'hiver et épandage de sable du secteur «HAUT»* sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique a eu lieu le 8 mars 2017 à 14 h 05 à la salle du conseil en présence du directeur général et du directeur des travaux publics ainsi que du maire;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé son offre et que le directeur des travaux publics l'a jugé conforme;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumission qui se détaille comme suit;

Transport Yan Lévesque & Fils - 9079-9149 Québec inc.

2017-2018	2 495 \$ du kilomètre (avant taxes)
2018-2019	2 550 \$ du kilomètre (avant taxes)
2019-2020	2 610 \$ du kilomètre (avant taxes)
2020-2021	2 675 \$ du kilomètre (avant taxes)
2021-2022	2 735 \$ du kilomètre (avant taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'ACCEPTER le rapport d'ouverture de soumission et de reporter au mois d'avril prochain la décision municipale.

ADOPTÉE

2017-03-080 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-02-051

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le prix d'achat indiqué à la résolution 2017-02-051 paragraphe 2 concernant l'achat d'une caméra d'inspection;

CONSIDÉRANT qu'il doit aussi y avoir modification dans le montant de remboursement au fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal modifie la résolution 2017-02-051 afin que l'on y indique le montant de 7 470 \$ avant les taxes applicables.

QUE le remboursement se fera sur cinq (5) ans au montant de 1 568,51 \$.

ADOPTÉE

2017-03-081 DEMANDE POUR UN LAMPADAIRE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur du service des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers soit autorisé à enclencher les démarches auprès d'Hydro-Québec, afin que celle-ci procède à l'installation d'un (1) lampadaire de rue au 1100, chemin Léandre-Meilleur face à l'entrée du Village des Bâtisseurs.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2017-03-082 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 13 mars 2017 soit levée, il est 20 h 45.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

MARTINE CHARRON,
Secrétaire-trésorière adjointe